

Coronavirus : les sénateurs LREM ont proposé AVANT l'épidémie les mesures de confinement...

écrit par super-resistant2017 | 7 février 2020



Sur le site du Sénat j'ai découvert par hasard cette proposition de loi relative à la sécurité sanitaire du 05 décembre 2019. Soit AVANT l'épidémie de coronavirus venue de Chine qui commence officiellement le 12 décembre.

https://www.senat.fr/leg/ppl19-180.html#AMELI_SUB_4__Article_6

Les articles 6 et suivants sont dignes de prophètes !

Article 6

I. – Après le chapitre V du titre III du livre Ier de la troisième partie du code de la santé publique, il est inséré un chapitre V bis ainsi rédigé :

« Chapitre V bis

« Mesures d'éviction et de maintien à domicile des personnes

non malades ayant été en contact avec une ou plusieurs personnes atteintes d'une maladie transmissible

□

« Art. L. 3135-6. – Afin de limiter la propagation des maladies transmissibles et de faire face à une situation sanitaire exceptionnelle, peuvent faire l'objet d'une mesure d'éviction et de maintien à domicile les personnes présentant un risque élevé de développer une maladie transmissible du fait d'avoir été en contact avec une personne malade ou d'avoir séjourné dans une zone concernée par un foyer épidémique et dans des conditions d'exposition de nature à transmettre cette maladie en raison de ses caractéristiques épidémiologiques.

□

« La personne qui fait l'objet d'une telle mesure est tenue de limiter sa présence dans les lieux regroupant de nombreuses personnes, en particulier dans les établissements universitaires et scolaires et les autres lieux dédiés à l'accueil des enfants, les lieux de travail et des lieux de rassemblement de personnes.

□

« Une mesure d'éviction et de maintien à domicile ne peut excéder une durée de sept jours, renouvelable une fois. Le cas échéant, la juridiction saisie d'un recours contre une mesure d'éviction et de maintien à domicile se prononce dans les quarante-huit heures.

□

« Art. L. 3135-7. – Il appartient au médecin de l'autorité sanitaire qui a procédé à la recherche des personnes contacts ou exposées d'informer celles-ci sur les mesures de prévention nécessaires pour éviter la transmission de la maladie. Lorsqu'elle est nécessaire, la mesure d'éviction et de maintien à domicile est prise sur décision du directeur général de l'agence régionale de santé.

□

« Art. L. 3135-8. – Ces personnes sont tenues de transmettre les informations relatives à leur suivi sanitaire à l'autorité

sanitaire.

etc.

Le reste de la proposition de lui vaut son pesant de cacahuètes, je vous invite à vous y référer.

Le chapitre 7, par exemple, évoque les mesures de confinement, d'isolement contraint qui peuvent être prises...

Lorsqu'une personne atteinte d'une maladie transmissible hautement contagieuse crée, par son refus de respecter les prescriptions médicales d'isolement prophylactique, un risque grave pour la santé de la population, le préfet ou, à Paris, le préfet de police peut décider de sa mise à l'isolement contraint

De là à imaginer, dans le "Meilleur des Mondes" de Macron, qu'ils se soient ainsi donné les moyens d'enfermer chez eux des opposants politiques sous prétexte d'épidémie, avec la complicité de médecins ou directeurs d'établissement hospitalier il n'y a qu'un pas que nous sommes tentés de franchir.

Pour la petite histoire, le coût des mesures préconisées sera financé... par un impôt supplémentaire !

Article 10

I. – Les conséquences financières pour les organismes de sécurité sociale de la présente loi sont compensées, à due concurrence, par la création d'une taxe additionnelle aux droits prévus aux articles 575 et 575 A du code général des impôts.

II. – Les conséquences financières pour l'État de la présente loi sont compensées, à due concurrence, par la création d'une taxe additionnelle aux droits prévus aux articles 575 et 575 A du code général des impôts.

.

Peut être y a-t-il un descendant de Michel de Nostredame, dit Nostradamus, parmi nos sénateurs.

Il ne faut pas oublier qu'il y a un laboratoire de haute sécurité P4 à Wuhan. Inauguré par Bernard Cazeneuve en 2017... et où le mari de Buzyn, Ministre de la santé, aurait un pied...

C'est sans aucun doute une pure coïncidence que l'épicentre du [#coronavirus #nCoV2019](#) et le laboratoire [#P4](#) vendu à la Chine par la France se trouvent tous deux dans la même ville de [#Wuhan](#)...<https://t.co/TY4FCqm305>*

– [@HarryTuttle](#) (@HarryTuttle1) [January 27, 2020](#)

.

20 Minutes a enquêté, pour détruire les thèses complotistes et dénoncer le "fake". Sauf que la démonstration a plutôt tendance à se retourner contre le journal et à confirmer qu'il y a un loup quelque part...

.

[...]

En 2003, au lendemain de l'épidémie de Sras – l'une des souches de la famille assez vaste du coronavirus, qui avait provoqué plus de 700 décès dans le monde –, la Chine décide de mieux lutter contre ces épidémies en construisant un laboratoire P4, consacré à l'étude des virus les plus redoutables (comme Ebola). Elle sollicite donc l'aide de la France, particulièrement en pointe dans ce domaine, notamment grâce à son propre laboratoire P4 Jean Mérieux-

Inserm, installé à Lyon, pour l'aider à donner vie à ce projet.

[...]

Mais comme l'explique le journaliste de [Challenges](#), Antoine Izambard, dans son ouvrage « France-Chine : Les liaisons dangereuses » (éditions Stock), le projet mettra de longues années à se concrétiser. Sa « cérémonie de réception » par l'Institut de virologie de Wuhan n'a en effet eu lieu qu'en juin 2016, ce dont [se félicitait à l'époque](#) l'ambassade de France en Chine, en rappelant que ce projet devait permettre « à la Chine, en partenariat pionnier avec la France, de mieux comprendre et prévenir les épidémies et les pandémies y compris les plus dangereuses comme la grippe aviaire, pour protéger la population chinoise et la santé mondiale. »

« Pas d'éléments concrets à ce stade » en faveur d'une telle théorie

Comment expliquer ce délai ? Notamment en raison des informations remontées par les services de renseignement hexagonaux (et américains) qui soupçonnent la Chine, au début des années 2000, de ne pas être totalement transparente dans sa démarche. « Ils avaient des craintes légitimes sur le fait que la Chine se serve de ce laboratoire P4 pour créer des armes biologiques », précise Antoine Izambard à *20 Minutes*. « La Chine avait promis qu'elle construirait cet unique laboratoire mais, depuis, il a été établi qu'elle avait caché la construction d'autres laboratoires P4 sur son territoire, notamment l'un dédié aux animaux à Harbin. Son faible niveau de sécurité avait été pointé du doigt par plusieurs visiteurs français, mais c'était il y a une quinzaine d'années, les choses ont évolué depuis », souligne l'auteur, qui souligne toutefois la persistance d'inquiétudes chez certains diplomates français.

<https://www.20minutes.fr/monde/2707987-20200131-coronavirus->

.

Conclusion de 20 minutes : de telles rumeurs sont complotistes...Sauf que le centre n'a pas l'accréditation de l'OMS, sauf que personne n'a accepté de répondre aux questions du journaliste, sauf que le microbiologiste français René Courcol refuse de répondre aux questions en raison de son devoir de réserve....

Toutefois, « aujourd'hui, au vu des éléments dont on dispose, les théories qui circulent sur l'émergence du coronavirus dans le laboratoire P4 à Wuhan sont complotistes. Je ne dis pas que c'est impossible, mais il n'y a pas d'éléments concrets à ce stade qui iraient en ce sens », poursuit le journaliste, qui a pu visiter le laboratoire à l'époque de son enquête. Et d'ajouter : « Le P4 ne tourne pas à plein régime : il a été accrédité en 2017 pour étudier Ebola, la fièvre hémorragique du Congo et le Nipah. Le Sras fait partie de ses projets d'étude à terme, mais ce n'est pas encore le cas. Pour devenir un centre de haut niveau, il faut qu'il obtienne l'accréditation de l'OMS, qui lui permettrait de rejoindre son réseau de laboratoires. »

Contactés par 20 Minutes, ni l'institut virologique de Wuhan ni les différentes entreprises ayant participé à la construction du laboratoire P4 n'ont donné suite. Le seul responsable français travaillant sur le site, le microbiologiste René Courcol, nous a pour sa part indiqué être dans l'impossibilité de répondre à nos questions en raison de son devoir de réserve. L'OMS explique pour sa part ne pas « pouvoir commenter de telles théories » mais la

Direction générale de la Santé (DGS) nous indique qu'« aucun élément ne permet d'accréditer les allégations liant la crise sanitaire en cours à l'existence à Wuhan d'un laboratoire P4. »

.

Le pire c'est qu'avec les dirigeants corrompus qu'on a, qui travaillent de façon évidente main dans la main avec les producteurs de vaccins, vaccins trop nombreux pour être honnêtes, on sait que tout est possible. Et ça fait froid dans le dos.